

**RATIOS PROMUS - PROMOUVABLES 2016**

VU l'avis favorable, à l'unanimité, du Comité Technique en date du 2 décembre 2015,

VU l'avis favorable de la commission « Administration Générale - Personnel - Sécurité / Quartier - Environnement - Communication - Jumelages » en date du 26 novembre 2015,

**CONSIDERANT** que pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement,

**CONSIDERANT** que ce taux peut varier entre 0 et 100 %,

Ayant entendu son rapporteur, Madame Laurence CLAISSE, Maire,

**APRES** en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**A L'UNANIMITE,**

**FIXE** le ratio « promus - promouvables » à 100 % pour l'année 2016.

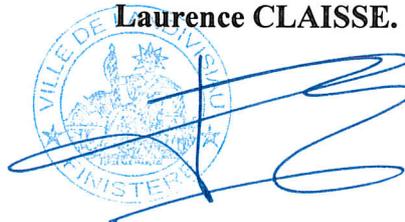
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 4 décembre 2015

**Le Maire,**

**Laurence CLAISSE.**



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... 11/12/15

Et de la publication, le... 7/12/15

Fait à Landivisiau, le... 04/12/15

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL

A blue ink signature of Pascal Nantel, the Director General of Services, is written over the printed name.